



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	57

Date de convocation

30 juin 2022

**Développement local –
ITDT/Petite Ville de Demain -
Convention d'entente avec
Tournon-sur-Rhône**

**N° de la délibération
2022-437**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 6 juillet 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle du caveau du Château de Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Laurent MAILLARD, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christèle DEFANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Régis REYNAUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, M. David BONNET, Mme Mélanie DONGEY, Mme Amandine GARNIER, M. Pierre GUICHARD, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Louis MORIN, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

Impression et Teinture de Tournon (ITDT) était une usine textile depuis la fin du 19^{ème} siècle qui a fermé en 2008. En mars de la même année, la communauté de communes du Tournonais a signé une convention de portage foncier avec EPORA afin de réaliser les acquisitions foncières permettant la réhabilitation de la Friche ITDT. Le 22 Mars 2011, à la suite de la réorientation du projet vers un projet de renouvellement urbain plus global, une nouvelle convention a été signée associant la commune de Tournon à cette nouvelle convention.

Depuis 2012, l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) a acquis ce site, pour le céder à la collectivité concernée une fois les travaux de démolition et dépollution terminés.

L'étude de programmation et de composition urbaine pour l'aménagement de la friche industrielle ITDT a été réalisée par l'agence HDZ (urbanisme et architecture).

S'appuyant sur cette étude, le comité de pilotage a ainsi validé les aménagements futurs :

- ✓ des logements et services orientés vers l'accueil des seniors
- ✓ des bureaux et un espace entreprise
- ✓ des espaces de loisirs
- ✓ un espace (la Halle) laissé pour l'heure sans affectation

La réalisation de l'opération se fait aujourd'hui via deux modes de conventionnement.

D'une part, une convention opérationnelle entre la commune, l'établissement public foncier EPORA et l'agglomération a été signée en 2016. Celle-ci arrivera à son terme fin 2024. Dans le cadre de cette convention, EPORA a entre autres :

- ✓ Réalisé les études techniques et pré-opérationnelles et sondages visant à identifier les éléments polluants du site afin de pouvoir élaborer un plan de gestion compatible avec les usages du futur site,
- ✓ Assuré, une fois le plan de gestion réalisé et le programme de dépollution chiffré, la maîtrise d'ouvrage de réalisation des travaux de dépollution,
- ✓ Effectué les travaux de proto-aménagement et gérer les biens immobiliers aménagés pour permettre la réalisation du programme.

D'autre part, en juillet 2019, une convention d'entente entre l'agglomération a été conclue entre la commune de Tournon sur Rhône et l'agglomération au titre des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle prévoyait que la commune soit la structure qui engage la totalité des dépenses afférentes à cette opération avec une répartition des charges financières.

Face aux enjeux de revitalisation de Tournon, l'Etat a mis en place un programme « Petite Ville de Demain ». Celui-ci constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Fin 2021, une convention d'adhésion a été signée par l'agglomération, la Ville de TOURNON-SUR-RHONE pour entrer dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (avec également la ville de St Donat sur l'Herbasse).

Le programme d'aménagement de la friche ITDT s'inscrit pleinement dans la démarche « petites villes de demain ». Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Il permet notamment de financer l'animation et la coordination ainsi que l'ingénierie afférente au dispositif.

Afin de prendre en compte ce dispositif contractuel proposé par l'Etat dans le cadre du programme « petites villes de demain » un nouveau cadre conventionnel doit être conclu entre la ville et l'EPCI. Il comprendra les axes de l'ancienne convention auxquels seront ajoutés les nouvelles dépenses afférentes au dispositif « Petite Ville de Demain »

Vu la délibération n° 2008-002 du 5 février 2008 approuvant la convention entre EPORA et la CC du Tournonais pour l'aménagement de la ZAE du Pont du Doux ;

Vu la délibération 2011-007 du 1^{er} mars 2011 approuvant la convention entre EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et la CC du Tournonais pour l'aménagement de la friche ITDT ;

Vu la délibération n° 2016-027 du 10 février 2016 approuvant l'avenant à la convention entre EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et Hermitage-Tournonais Communauté de communes, prorogeant la durée de portage de l'opération sur la friche ITDT de 3 ans ;

Vu la délibération n° 2019-273 du 10 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2019-274 du 10 juillet 2019 approuvant la convention d'entente avec la commune de Tournon-sur-Rhône ;

Vu la délibération n° 2020-308 du 23 juillet 2020 approuvant la modification de la convention d'entente pour prendre en compte la diminution du temps de travail du chargé de mission affecté au projet ;

Vu la délibération n° 2021-346 du 7 juillet 2021 approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'entente avec la commune de Tournon-sur-Rhône relatif à la nouvelle quotité de temps de travail affecté à l'opération dans la répartition des charges financières ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2021-519 du 3 novembre 2021 approuvant la signature de la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain » avec l'Etat ;

Considérant le projet de convention qui met en évidence les axes de dépenses principaux suivants :

- ✓ la convention portera sur les frais d'animation liées à l'opération « ITDT » et au programme « petite ville de demain »,
- ✓ les frais d'études et de pré-construction du site ITDT,
- ✓ Les frais d'études qui s'inscrivent dans le programme « petites villes de demain » ;

Considérant l'avis du bureau du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention d'entente relative à l'aménagement de la friche industrielle ITDT avec la commune de Tournon-sur-Rhône ;
- ✓ AUTORISE le Président ou le 1^{er} Vice-président à signer la convention d'entente ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 6 juillet 2022.